

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2015**

L'an deux mille quinze, le 13 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 Avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, M. Arnaud DUPARC, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal RBGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY à M. Aurélien PAUL
Mme Maria MARQUES à Mme Noëlle LEVEAU

Absents excusés :
Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 07/04/2015

Date d'affichage : 07/04/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

OBJET : Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps partiel (17/2015)

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et Mme Virginie WALBROU

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe 4^{ème} échelon titulaire ou à défaut contractuel, à temps partiel – 18 heures avec effet au 1^{er} juillet 2015.

L'agent recruté sera chargé(e) de l'accueil des publics, de la gestion administrative et de l'encadrement des bénévoles, de la politique de prêt et du choix des ouvrages, de la mise en œuvre et du développement du projet d'établissement.

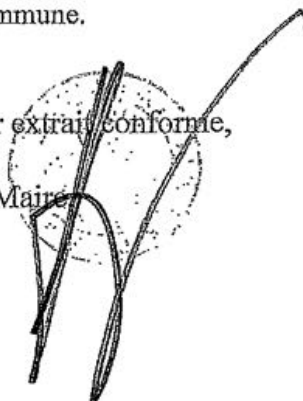
L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier des cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale.



Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is stylized and appears to be the name of the Mayor. The stamp is partially obscured by the signature.

REÇU, le :
16 AVR. 2015
à la SOUS-PRÉFECTURE
du HAVRE